



## **Août 2025 – Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 4 août 2025 et dans le cadre de la construction du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le marquage au sol et la signalisation à l'entreprise GRAND Marquage et Signalisation SA.
- Lors de sa séance du 4 août 2025, le Conseil municipal a décidé d'entreprendre les études nécessaires à la réalisation de l'entrée Sud du site chimique. Aussi, il a adjugé ce mandat aux bureaux Arc génie civil SA et Kurmann et Cretton Ingénieurs SA.
- Lors de sa séance du 4 août 2025 et dans le cadre du projet de réaménagement de la Vièze, le Conseil municipal a adjugé l'évacuation de matériaux d'excavation à l'entreprise Rithner SA.
- Lors de sa séance du 4 août 2025, le Conseil municipal a validé les tarifs électriques pour l'année 2026. Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de la société Monthey Energies SA.
- Lors de sa séance du 4 août 2025, le Conseil municipal a délivré à Mme Natacha LONATI une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, pour le café-restaurant "Café du Paon".
- Lors de sa séance du 18 août 2025 et dans le cadre de la construction du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé :
  - la fourniture et la pose d'un lave-verres à la société GINOX SA ;
  - la fourniture et la pose d'un refroidisseur à déchets à la société GastroHeld AG.
- Lors de sa séance du 18 août 2025, le Conseil municipal a préavisé favorablement la mise à jour du plan des secteurs archéologiques.
- Lors de sa séance du 18 août 2025 et dans le cadre du rééquipement d'une salle informatique au Cycle d'Orientation, le Conseil municipal a adjugé la fourniture et l'installation de matériel informatique à l'entreprise IDElectronic SA.
- Lors de la séance du 25 août 2025, le Conseil municipal a adjugé la dépose des tavillons de façade au "Mabillon IV" à l'entreprise Michel Démolition SA.
- Lors de la séance du 25 août 2025 et dans le cadre de la transformation du Bâtiment Simplon 10, le Conseil municipal a adjugé le CFC 272.4 batardeau, à Christian ROUILLER SA.

- Lors de la séance du 25 août 2025, le Conseil municipal a délivré à Mme Estelle METRAILLER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le restaurant "L'Entre-Deux".
- Lors de la séance du 25 août 2025, le Conseil municipal a délivré à M. Jean-Yves DONNET, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le Bar-restaurant "Le B"

Établi et publié le 4 septembre 2025.